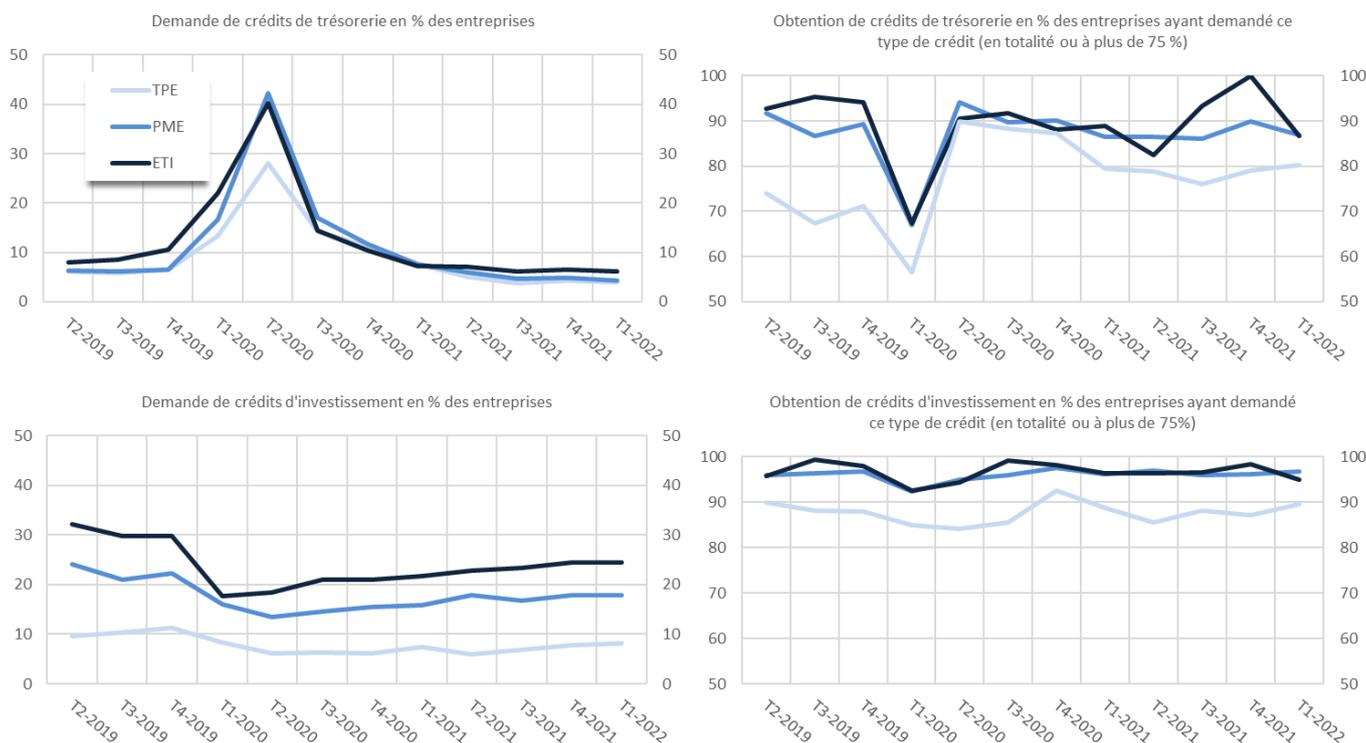


Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France • 1^{er} trimestre 2022

Les demandes de crédits sont stables et bien servies

Les demandes de nouveaux crédits de trésorerie se maintiennent à un niveau bas, confirmant le retour à des niveaux pré-crise. Les demandes de crédits d'investissement sont également stables, légèrement en-deçà de leur niveau d'avant-crise. Ces demandes demeurent bien servies, avec des taux d'obtention élevés.

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la **Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**. NB : seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.



Données non-corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE : 0 – 9 salariés ; PME = 10 – 249 salariés ; ETI = 250 – 4999 salariés

Note : étant donnée la taille de l'échantillon des ETI, les résultats sont à interpréter avec précaution.

Nouveaux crédits de trésorerie

Au T1 2022, les demandes de **nouveaux crédits de trésorerie** conservent le niveau bas auquel elles sont revenues depuis plusieurs trimestres : 4 % des **TPE**, 4 % des **PME** et 6 % des **ETI** ont fait une demande au cours des trois derniers mois. Le **taux d'obtention de ces nouveaux crédits en proportion des demandes** (en totalité ou à plus de 75 %) augmente d'un point pour les **TPE** ce trimestre à 80 %, tandis qu'il diminue de 3 points pour les **PME**, avec 87 % d'entre elles ayant obtenu les crédits demandés.

Nouveaux crédits d'investissement

Les demandes de **nouveaux crédits d'investissement** se stabilisent à des niveaux légèrement inférieurs à ceux d'avant-crise, avec 8 % des **TPE**, 18 % des **PME** et 25 % des **ETI** ayant fait une demande. Les **taux d'obtention** restent élevés et en légère hausse pour ces crédits, à 89 % de demandes satisfaites (en totalité ou à plus de 75%) pour les **TPE**, 97 % pour les **PME**. Le **taux d'obtention** pour les **ETI** perd 3 points ce trimestre, à 95 % d'obtention des crédits demandés.



Compléments

1. Lignes de crédit

Pour leurs besoins d'exploitation, les **PME** et les **ETI** peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des **lignes de crédit** leur donnant droit à tirage au cours de l'année.

La part des **PME** ayant demandé des **lignes de crédit** au cours des 12 derniers mois demeure stable et s'établit à 29 %. Parmi les **ETI**, 36 % ont effectué des demandes, soit une diminution de 2 points par rapport au trimestre précédent. Ces demandes sont toujours largement satisfaites (en totalité ou à plus de 75%), dans 95 % des cas pour les **PME** et 97 % des cas pour les **ETI**. 44 % des **PME** ont mobilisé des **lignes de crédit** ce trimestre. Parmi les **ETI**, 53 % ont tiré sur leurs lignes de crédit.

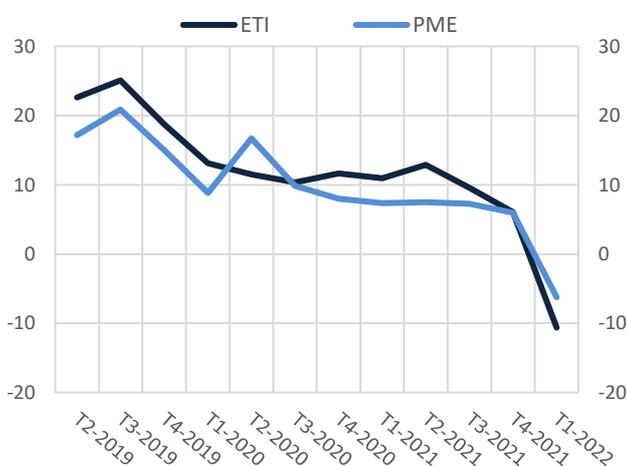
2. Obtention de nouveaux crédits d'équipement

Parmi les **crédits d'investissement**, les **crédits d'équipement** sont destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles, hors biens immobiliers.

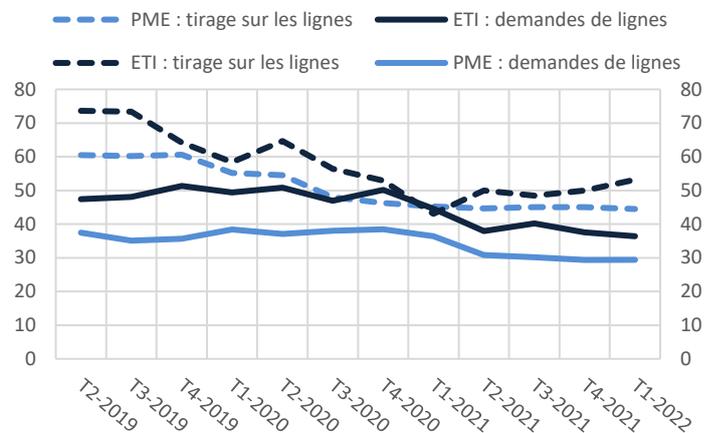
Le **taux d'obtention** des **crédits d'équipement** (en totalité ou à plus de 75%) augmente légèrement pour les **TPE** à 90 % ainsi que pour les **ETI** à 85 %. Le taux d'obtention des crédits d'équipement pour les **PME** diminue d'un point, à 90 %.

3. Evolution du coût du crédit

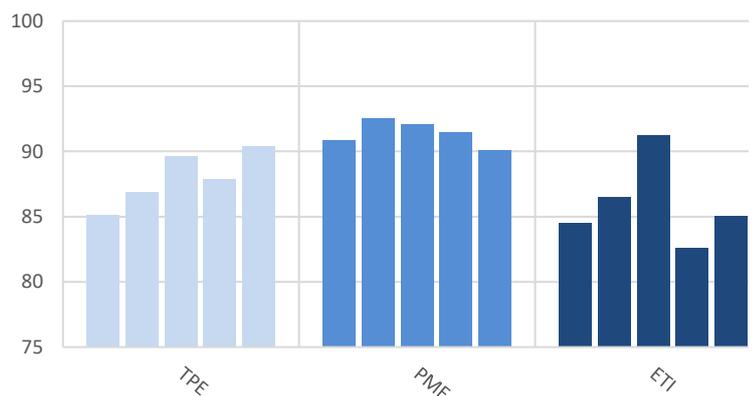
Solde des entreprises déclarant une baisse du coût du crédit en % des entreprises



Demandes de lignes de crédit (sur les 12 derniers mois, en % des entreprises) et tirage sur les lignes existantes (au cours des 3 derniers mois, en % des entreprises ayant fait une demande)



Proportion d'entreprises ayant obtenu des crédits d'équipements en totalité ou à plus de 75% (en % des entreprises ayant fait une demande) au cours des 5 derniers trimestres (T1 2021 à T1 2022)



Ce trimestre, le **solde sur le coût du crédit*** pour les **PME** comme pour les **ETI** chute abruptement pour devenir négatif. Ainsi, davantage d'entreprises ont signalé un coût du crédit en hausse qu'un coût du crédit en baisse au cours du premier trimestre 2022.

Ceci est à mettre en lien avec la hausse des taux d'intérêts aux entreprises observée sur le mois de mars.

* Le **solde d'opinion** est défini comme la différence entre la proportion de répondants ayant déclaré une baisse du coût du crédit et la proportion de répondants ayant déclaré une hausse du coût du crédit. Un solde d'opinion positif indique que davantage d'entreprises déclarent une baisse du coût du crédit qu'une hausse.

